



États financiers prospectifs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016

Mars 2015



DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La responsabilité relative à la compilation, au contenu et à la présentation de l'État des résultats prospectif ci-joint pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 incombe à la direction de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). La direction a préparé cet État des résultats prospectif selon les normes comptables du Conseil du Trésor, qui sont en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. L'État des résultats prospectif est présenté dans la partie III du Budget principal (Rapport sur les plans et les priorités), et il sera utilisé dans le Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN afin d'établir des comparaisons avec les résultats réels.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans l'État des résultats prospectif ainsi que du processus consistant à élaborer des hypothèses. Les hypothèses et les estimations sont fondées sur l'information à laquelle la direction avait accès et dont elle avait connaissance au 31 octobre 2014, et elles reflètent les conditions économiques actuelles, supposent le maintien des priorités gouvernementales en cours et s'harmonisent avec le mandat et les objectifs stratégiques de la CCSN. La majeure partie de l'État des résultats prospectif est fondé sur ces hypothèses, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et il tient compte de l'importance relative. Au moment où le présent État des résultats prospectif a été préparé, la direction croit que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Toutefois, comme c'est le cas de toute estimation et hypothèse, un certain degré d'incertitude demeure. Cette incertitude croît à mesure que l'horizon prévisionnel s'allonge.

Les résultats financiers réalisés pendant l'exercice dont il est question dans l'État des résultats prospectif ci-joints seront différents des prévisions présentées ici et ces variations pourraient être importantes.

Michael Binder

Président

Stéphane Cyr

Vice-président par intérim, Direction générale des services de gestion et dirigeant principal des finances

Commission canadienne de sûreté nucléaire

État des résultats prospectif (non vérifiés)

Exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)	Résultats prospectif 2015	Résultats planifiés 2016
Charges de fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux	109 973\$	112 811\$
Services professionnels et spéciaux	23 684	23 219
Installations	9 407	10 897
Déplacements et réinstallations	4 650	4 650
Amortissement	3 642	2 042
Mobilier, réparations et locations	292	206
Communication et information	1 150	1 150
Subventions et contributions	1 549	1 770
Services publics, fournitures et approvisionnement	600	600
Autres	150	150
Total des charges	155 097	157 495
Revenus		
Droits de permis	103 922	105 269
Projets spéciaux	1 593	1 514
Total des revenus	105 515	106 783
Coût de fonctionnement net	49 582\$	50 712\$

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectifs.

Notes complémentaires aux états des résultats prospectifs (non vérifiés)

1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectifs a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans de la CCSN qui sont décrits dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016*.

Les renseignements présentés dans les résultats estimatifs de l'exercice 2014-2015 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 octobre 2014 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2015-2016.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- (a) Les activités de la CCSN resteront, pour la plupart, les mêmes.
- (b) Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants internes et externes au gouvernement, sont fondés sur les expériences passées et le niveau d'activité planifié.
- (c) Les dispositions relatives à l'irrécouvrabilité reposent sur les expériences passées. On s'attend à ce que la tendance générale passée se poursuive.
- (d) Les renseignements estimatifs pour la fin de l'exercice 2014-2015 déterminent la position initiale sur laquelle se basent les résultats prévus de 2015-2016.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 2 janvier 2015.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir avec exactitude les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2014-2015 et pour 2015-2016, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectifs, la CCSN a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats réels subséquents. Elles sont évaluées de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs que l'on juge plausibles au regard des circonstances présentes.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique sont entre autres :

- (a) Les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.
- (b) La conjoncture économique qui peut avoir une incidence à la fois sur le montant des revenus perçus et sur la possibilité de recouvrer les créances de prêts.
- (c) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement.

Une fois que le *Rapport sur les plans et les priorités* sera présenté, la CCSN ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Notes complémentaires aux états des résultats prospectifs (non vérifiés)

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé en conformité avec les conventions du gouvernement qui sont entrées en vigueur dans le cadre de l'exercice 2014-2015 lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(a) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les charges de fonctionnement du gouvernement sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les services fournis gratuitement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités d'accident du travail, qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi accumulées et comptabilisées au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit aux termes de leurs conditions d'emploi.

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou qu'il a rempli les conditions de l'accord de transfert ou, dans le cas d'opérations qui ne font pas partie d'un programme existant, dès que le gouvernement annonce une décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où la loi habilitante ou l'autorisation de paiement est approuvée par le Parlement avant l'achèvement de l'état financier. Les paiements de transfert qui deviennent remboursables lors de l'entrée en vigueur de conditions spécifiées dans l'accord de contribution sont comptabilisés en réduction des charges de paiement de transfert et comme montant à recevoir.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte de changements dans la valeur d'actifs. Cela comprend des provisions pour créances douteuses sur les comptes débiteurs, des provisions pour évaluation de prêts, de placements et d'avances, ainsi que la désuétude des stocks ou les passifs, dont les passifs éventuels et les passifs environnementaux, dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et où une estimation raisonnable peut être établie. Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

(b) Revenus prévus

Les recettes sont constatées dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les recettes des droits de permis sont constatées selon la méthode linéaire sur la période visée par les paiements de droits (habituellement trois mois ou un an). Les droits de permis reçus pour les années futures des périodes d'autorisation sont comptabilisés comme des recettes reportées.

Notes complémentaires aux états des résultats prospectifs (non vérifiés)

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Certains établissements d'enseignement, établissements de recherche sans but lucratif appartenant entièrement à des établissements d'enseignement, établissements de santé subventionnés par l'État, organismes de mesures d'urgence sans but lucratif et ministères fédéraux ne sont pas assujettis au Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (le Règlement). La CCSN délivre sans frais des permis à ces organisations. La valeur des permis délivrés gratuitement est calculée selon la même formule que les droits de permis des organismes assujettis au Règlement. La CCSN n'inclut pas les recettes cédées de ces permis délivrés sans frais dans l'état des résultats et situation financière nette.

4. Autorisations parlementaires

La CCSN reçoit son financement sous la forme d'autorisations parlementaires ou législatives. Les éléments constatés dans l'état de la situation financière et dans l'état des résultats et de la situation financière nette peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets annuels de la CCSN diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement accordé par le gouvernement ou de la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces écarts font l'objet de rapprochements dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits demandés

(en milliers de dollars)	Résultats prospectif 2015	Résultats planifiés 2,016
Coût de fonctionnement net avant le financement public	49 582\$	50 712\$
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les crédits :		
Plus (Moins) :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes	(13 822)	(14 558)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 642)	(2 042)
Revenues en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	105 515	106 783
Augmentation des avantages sociaux futurs	(610)	(122)
Augmentation (Diminution)des indemnités de vacances et des congés compensatoire	357	(245)
	87 798	89 816
Rajustements pour les éléments n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Plus (Moins) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 608	2 777
	2 608	2 777
Crédits parlementaire prévus pour l'exercice utilisés	139 988\$	143 305\$

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Notes complémentaires aux états des résultats prospectifs (non vérifiés)

4. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Crédits demandés

(en milliers de dollars)	Résultats prospectif 2015	Résultats planifiés 2016
Crédits demandés		
Crédit 1	40 651\$	40 677\$
Prévus par la loi :		
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	88 446	90 689
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	14 494	15 396
Crédits demandés	143 591	146 762
Moins :		
Crédit 1 périmé – Dépenses du programme de la CCSN	878	388
Revenus reportés disponibles dans les années futures	2 725	2 967
Crédits futurs disponibles	139 988\$	143 305\$